



134, Rte d'Aquitaine
32 400 RISCLE
Tel : 05 62 69 19 90
Mail : administratif@siebag.fr

Département du Gers

SIEBAG –*Nombres de membres:*

Afférents au Comité Syndical: 47

Présents: 24

Qui ont pris part à la délibération: 26

Date de convocation : 05/12/2023

Séance du mardi 12 décembre 2023 à 20 h 30 à RISCLE.

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

Présents : SARNIGUET C- REON E- CORDONNIER C- LECERF M-CORNU F- DUFFER S-PEFFAU P-MASSARROTO S- LAGO G- BASTROT P -BUFFALAN JL-SOULE J- COURALET C -VINCENT C- CORDE P- CUVELLIER C -GARRALON H-SAINT ORENS H-LANGLADE C-LALANNE G-ROMAN C- CAPBERN P-MINVIELLE S- PARGADE A-

Absents ou excusés : -MINGELLE JM-VAN DE CASTEELE L-TRIMOUILLE N-FRIBAUD P - MESSAGUE JL- BUREAU B- FARBOS F-WAUTERS B- BRUMONT J- RIBAUT P -JOYE M-CAZALET R-ADLER MM-VIDAL C-DARTIGUES P-LUMBROSO Y- RIGAIL K -DEHEZ G -BOUCHET F - LABORDE S-BOURGES L-LAPASSADE B- -LARTIGOLLE M-BECARD N-

Procurations de :

-RIBAUT P à BUFFALAN JL

-RIGAIL K à REON E

Secrétaire de séance : SAINT ORENS Hervé

ORDRE DU JOUR

- ✓ Tarifs eau potable – assainissement collectif- redevance prélèvement (eau potable),
- ✓ Convention d'achats d'eau à Pyren'eau,
- ✓ Etat d'avancement des projets en cours :
 - Centre d'exploitation (information)
 - Délibération pour la consultation d'une entreprise pour le dévoiement de la conduite de Cahuzac sur Adour pour la construction d'un parc solaire ou délibération pour la réalisation d'un accord cadre pour la désignation d'une entreprise pour la réalisation de travaux d'adduction d'eau et d'assainissement.
 - Diagnostic/schéma directeur eau potable : informations et perspectives d'évolutions et de mises en application
 - Plan d'action curatif commun – premières conclusions à mi-étude (informations)
 - Recours contentieux contre l'arrêté interdépartemental du 7 août 2023
- ✓ Renouvellement du contrat de location du hangar de M. Lopez
- ✓ Désignation d'un référent déontologue de l'élu



134, Rte d'Aquitaine
32 400 RISCLE
Tel : 05 62 69 19 90
Mail : administratif@siebag.fr

• Tarifs : eau - redevance prélèvement – assainissement collectif

Eau potable -approche budgétaire

Sont reportés tableau 1 les prévisions budgétaires de l'exercice 2023, les projections sur l'exercice 2023 à partir de l'état comptable au 31 octobre ainsi que les perspectives pour l'exercice 2024. Sont exclues les dépenses et les recettes exceptionnelles (e.g. la reprise de deux minipelles, suite à l'achat de deux nouvelles). Ne sont pas comptabilisés également les remboursements pour arrêts maladies ou pour mi-temps thérapeutiques (environ 56 000 €) qui ne seront effectifs qu'en 2024. Ils font cependant l'objet d'une correction afin de permettre une vision plus exacte de la masse salariale

Les principaux flux de recettes et de dépenses doivent être analysés. Les ventes d'eau constituent 95 % des recettes du Syndicat. Les achats d'eau, l'énergie (électricité) et les pièces de plomberie constituent plus de 60 % des dépenses totales de fonctionnement. La masse salariale est aussi un élément important de l'économie du SIEBAG.

	prévisionnel 2023	perspective fin 2023	prévisionnel 2024	Part /recettes ou dépenses
Recettes réelles	2 244 645 €	2 204 845 €	2 212 364 €	
<i>dont</i>				
<i>ventes d'eau</i>	2 174 320 €	2 080 021 €	2 122 062 €	96%
Dépenses de fonctionnement	942 292 €	854 840 €	865 960 €	
<i>dont</i>				
Achats d'eau	225 000 €	160 000 €	165 000 €	19%
Energie électricité	279 000 €	250 000 €	250 000 €	29%
Pièces de Plomberie industrielle	91 000 €	105 000 €	90 000 €	10%
Taxes et redevances	3 000 €	5 492 €	5 600 €	
Salaires +indemnités	1 133 500 €	1 114 183 €	982 708 €	
remboursement arrêts maladie +mi temps thérapeutique		56 000 €		
CAF Brute	165 853 €	286 330 €	358 096 €	

Tableau 1 : prévisions budgétaires 2023 et 2024



134, Rte d'Aquitaine
32 400 RISCLE
Tel : 05 62 69 19 90
Mail : administratif@siebag.fr

Recettes de fonctionnement - Ventes d'eau

Les premiers résultats de l'étude diagnostique montrent cependant une stabilité de ventes d'eau (tableau 2). Chaque année le SIEBAG facture 951 521 m³ à +/-1,74 % et 7906 abonnements à +/- 1.10 %.

La projection 2023 est construite dans la perspective d'une baisse conjoncturelle de 5% des volumes facturés, le prévisionnel 2024 à partir des valeurs moyennes aux tarifs en vigueur en 2023.

Années	nombre de points de livraisons	m3 (facturé)
2018	8085	950258
2019	7944	970723
2020	7855	972542
2021	7862	911339
2022	7784	952742
Moyenne	7906	951521
Ecart moyen	87	16578
Variation	1,10%	1,74%

Tableau 2: volumes d'eaux relevés annuellement

Dépenses de fonctionnement

Le budget 2023 prévoyait des dépenses de 940 000 €, alors que les projections construites à partir de l'état comptable au 30 octobre 2023 conduirait à des dépenses de l'ordre 860 000 €. Cette baisse est pour l'essentiel la conséquence de l'évolution des 3 postes de dépenses présentés ci-dessus.

Plus marginalement, la rationalisation d'un certains nombres de dépenses : téléphonie-internet, maintenance des équipements, entretien des véhicules... , nous permettent d'envisager une baisse de 20 000 € des dépenses de fonctionnement.

Achats d'eau

Pour l'essentiel, les achats d'eau proviennent de Pyren'eau pour l'alimentation du secteur de Viella et pour l'alimentation du SIEBAG via le réservoir de Cannet. Pour la première, le SIEBAG est membre de Pyren'eau, pour la seconde le SIEBAG est client (dans des conditions normales de fonctionnement un débit sanitaire de 200 m³/jour est maintenu en direction du réservoir de Cannet).

L'historique des volumes achetés à Pyren'eau souligne une baisse élevée des quantités d'eau achetées (tableau 3). En 2022, les quantités ont été plus importantes en raison de l'étiage sévère qui nous a conduit à prendre davantage d'eau en raison du risque de manque d'eau dans l'Adour.

Années	Achats eau Pyren'eau (m3)
2020	401 630
2021	385 440
2022	419 639
janvier - octobre 2023	285 249
prévision 2023	343 000

Tableau 3 : évolution des quantités d'eau achetées à Pyren'eau



134, Rte d'Aquitaine
32 400 RISCLE
Tel : 05 62 69 19 90
Mail : administratif@siebag.fr

Depuis 2021, le SIEBAG a engagé des travaux de réhabilitations de réseaux dans le cadre de l'appel à projet, dont certains sur le secteur Viella. La diminution des volumes distribués sur le secteur en 2023 peut être la conséquence de ces travaux. Cependant, nous ne sommes pas, à ce jour, suffisamment avancés dans la sectorisation sur cette zone pour être affirmatif.

Les prévisions pour l'exercice 2023 nous conduisent vers une dépense de 118 400 € pour le secteur Viella et de 39 900 € pour l'interconnexion avec Cannet.

Si nous prévoyons des volumes d'eau achetés identiques à 2023 pour 2024, le SIEBAG est dépendant des conditions climatiques. Un étiage sévère pourrait conduire à un niveau de l'Adour insuffisant pour alimenter le forage. La démarche du SIEBAG pour modifier les conditions de limitation des débits de l'Adour n'en revêt que plus d'importance.

Le conseil syndical vote à l'unanimité le renouvellement de la nouvelle convention d'achat d'eau avec Pyren'eau.

Votes :

POUR :26

CONTRE :0

ABSTENTION :0

Energie

Le coût de l'énergie est estimé à 250 000 € pour 2023 et 2024(tableau 4)

Electricité	Quantité (MWh)	Dépense	PU (€/MWh)	Variation
2020	1023	103 000 €	100.68 €	
2021	1072	127 000 €	118.47 €	18%
2022	1028	189 000 €	183.85 €	55%
2023 (perspective)	1000	250 000 €	250.00 €	36%
2024 prévisionnel	1000	250 000 €	250.00 €	

Tableau 4 : Evolution de l'énergie.

Les consommations énergétiques sont stables (les stations de Banet et de Tasque représentent 95 % de la consommation totale). En 2024, il est prévu une stabilité tant en quantité qu'en prix. Entre 2020 et 2023, le coût de l'énergie a augmenté de 109 %, générant une dépense supplémentaire de 150 000 €.

Pièces de plomberie industrielle :

Années	2020	2021	2022	2023
Plomberie industrielle +compteurs	71 821 €	67 950 €	101 624 €	104 850 €

Tableau 5 : Evolution coûts des pièces de plomberie



134, Rte d'Aquitaine
32 400 RISCLE
Tel : 05 62 69 19 90
Mail : administratif@siebag.fr

Les évolutions des dépenses en pièces de plomberie sont représentées tableau 5. Les dépenses en pièces destinées aux travaux d'investissements, et donc redirigées *in fine* comptablement en section d'investissement, n'ont pas été déduites en 2023.

Entre 2021 et 2022, les pièces de plomberie ont connu des hausses importantes (plus de 70 % pour le PVC). Ainsi en 2021, un de nos principaux fournisseurs a unilatéralement rompu le marché qui nous liait en raison de son incapacité à maintenir ses tarifs.

Salaires et indemnités :

La masse salariale (indemnités comprises) est conforme aux prévisions de 2023 et revêt un caractère exceptionnel qui explique une prévision nettement moins élevée en 2024 (tableau 6).

Elle doit être corrigée des remboursements d'arrêts maladies et de mi-temps thérapeutiques qui ne seront comptabilisés qu'en 2024 (mais qui ne sont pas inclus dans le prévisionnel 2024). Le SIEBAG maintient les salaires des agents en arrêts de travail ou en postes aménagés et les remboursements sont perçus à postériori. C'est pourquoi cette recette prévisionnelle de 56 000 € ne sera perçue qu'en 2024.

Ensuite, en raison de départs à la retraite ou de mutations de certains agents, plusieurs tuilages ont été opérés cette année.

Globalement, il est constaté une hausse de 9 % de la masse salariale entre 2021 et 2024, soit 3%/an.

	Total 2021	Total 2022	janvier - novembre 2023	prev 2023	perspective 2024
emplois permanents	598 205 €	616 498 €	595 797 €	649 961 €	649 961 €
<i>Variation (€)</i>		18 293 €		33 463 €	- €
<i>Variation (%)</i>		3%		5%	0%
mouvements de personnels	250 689 €	283 248 €	318 537 €	348 499 €	270 140 €
<i>Variation (€)</i>		32 560 €		65 251 €	- 78 359 €
<i>Variation (%)</i>		13%		23%	-29%
emplois saisonniers	4 392 €	17 400 €	4 694 €	4 694 €	- €
<i>Variation (€)</i>		13 009 €		- 12 706 €	4 694 €
<i>Variation (%)</i>		296%		-73%	-63%
revalorisation point d'indice					5 070 €
avancements d'échelons					6 227 €
TOTAL	853 285 €	917 146 €	919 028 €	1 003 154 €	931 398 €

Tableau 6 : Evolution de la masse salariale.



134, Rte d'Aquitaine
32 400 RISCLE
Tel : 05 62 69 19 90
Mail : administratif@siebag.fr

Dans ce tableau :

- Les avantages en nature (tickets restaurant ; chèques cadeaux...) ne sont pas comptabilisés
- Les parts de salaires affectés au SPANC et à l'assainissement collectif sont déduites
- Le transfert des salaires affectés aux travaux en régie (virement en section d'investissement) ne sont pas comptabilisés
- Les indemnités d'élus ne sont pas comptabilisées.

Capacité d'autofinancement brute - prix de l'eau

A l'heure où est rédigé ce document, nous ne disposons que des résultats partiels de l'exercice 2023 qui permettent des projections mais qui restent hypothétiques.

Les évolutions des principales recettes et dépenses entre 2021 et les prévisions pour 2024 sont synthétisées tableau 7.



134, Rte d'Aquitaine

32 400 RISCLE

Tel : 05 62 69 19 90

Mail : administratif@siebag.fr

	moyennes annuelles	tarifs 2021	tarifs 2023	différence	recettes supplémentaires
m3	951000	1,50 €	1,57 €	0,07 €	66 570 €
abonnements	7900	74,00 €	75,00 €	1,00 €	7 900 €
Recettes supplémentaires					74 470 €
	consommations annuelle moyenne (kwh)	prix moyen kwh (2021)	prix moyen kwh(2023- 2024)	différence	
énergie (consommation moyenne annuelle)	1000000	0,12	0,25	0,13	130 000 €
	volumes moyens achetés (2019-2021) Cannet+Viella	prévisions 2024	Prix moyen unitaire	différence	
achat d'eau Viella + Cannet(achat prévisionnel 2024)	390000	350000	0,46 €	-40000	18 400 €
	achats 2021	prévisions 2024			
pièces de plomberies	68 000 €	85 000 €			17 000 €
	masse salariale 2021	masse salariale 2024			
masse salariale	853 000 €	931 000 €			78 000 €
Dépenses supplémentaires					206 600 €
Balance					- 132 130 €

Tableau 7 : principales variations des recettes et des dépenses

En 2023, une augmentation de l'eau (de 1.50 €/m3 à 1.57 €/m3 et de 74 € à 75 € l'abonnement) a été votée. Cette augmentation, de 3% sur une base de calcul de 120 m3 génère une augmentation de 75 000 €/an des recettes.



134, Rte d'Aquitaine
32 400 RISCLE
Tel : 05 62 69 19 90
Mail : administratif@siebag.fr

La variation du coût de l'énergie, dont on peut considérer le prix stabilisé pour 2024, génère une dépense supplémentaire de 130 000 € /an (*le prix du kwh utilisé pour le calcul est un prix moyen puisque différent en fonction des périodes d'été ou d'hiver et des heures creuses ou pleines*).

On peut espérer une baisse des dépenses d'achats d'eau équivalente à 18 000 € mais nous restons dépendant des conditions climatiques et de la garantie d'un maintien de l'Adour à un débit suffisant. La rationalisation de la gestion du stock devrait nous permettre d'amortir la hausse du coût des matières premières en la réduisant à une dépense supplémentaire de 17 000 €/an par rapport à 2021. Le coût de la masse salariale en 2023 a été exceptionnel en raison des mouvements de personnels et des tuilages qui ont été nécessaires. Une augmentation 3 % par an est tout à fait normale. Ces hausses successives ont généré, depuis 2021, 78 000 € de dépenses supplémentaires. Il faut considérer une croissance normale de la masse salariale de 28 à 30 000 €/an.

Les évolutions tarifaires conduisent à une balance recettes/dépenses déficitaires de 130 000 €

En 2021, la capacité d'autofinancement brute (CAF Brute) était de 500 000 €, les prévisions sont de 280 000 € pour 2023 et de 358 000 € pour l'exercice 2024.

Le calcul *stricto sensu* pour couvrir cette balance déficitaire et reconstituer une CAF brute de 550 000 € conduirait à une hausse des prix de 7 % soit 1.68 €/m³ et 80.25 € l'abonnement annuel.

Mais le calcul reste hypothétique. La mise en application des premiers résultats du diagnostic, la rationalisation de certaines dépenses et de la gestion des stocks devraient conduire à des réductions de certaines dépenses de fonctionnement.

M. le Président préconise une augmentation de 5% des prix (soit 1.65 €/m³ et 78.75 € l'abonnement).

• Augmentation de la redevance prélèvement

Par ailleurs, le SIEBAG collecte pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne la redevance prélèvement auprès des abonnés lors de la facturation. L'Agence de l'Eau a voté une augmentation de 20 % de cette redevance à partir du 1^{er} janvier 2024. Le SIEBAG sera dans l'obligation de répercuter la hausse de cette redevance.

Le conseil syndical vote à l'unanimité et approuve toutes les augmentations à compter du 1^{er} janvier 2024.

Votes :

POUR :26

CONTRE :0

ABSTENTION :0

• Assainissement collectif

Les prévisions de résultats de l'assainissement collectif sont présentées tableau 8.



134, Rte d'Aquitaine

32 400 RISCLE

Tel : 05 62 69 19 90

Mail : administratif@siebag.fr

En rouge gras les dépenses	projection fin 2023	prévisionnel 2024
70611 - Redevance d'assainissement collectif	157 616 €	160 000 €
Epuraton des eaux usées de Barcelonne par la STEP d'Aire sur Adour (0.77 €/m3)	35 488 €	36 000 €
Contrôle de raccordement	1 400 €	1 400 €
701249 - Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	600 €	600 €
Recettes réelles	124 128 €	126 000 €
énergie	4 954 €	5 000 €
Entretien et petit équipement	2 790 €	2 800 €
Entretien et réparation réseaux	3 600 €	4 000 €
Hydrocurage/débouchage réseaux	3 000 €	4 000 €
Entretien des stations	1 500 €	2 000 €
Créances éteintes	228 €	300 €
Dépenses	16 072 €	18 100 €
Frais de personnel mis à disposition	35 000 €	21 775 €
CAF BRUTE	73 056 €	86 125 €
annuités d'emprunts	71 053 €	71 610 €
CAF NETTE	2 003 €	14 515 €

Tableau 8 : bilan prévisionnel EU

Les recettes d'assainissement sont principalement constituées par la redevance prélèvement. Le SIEBAG exploite 5 réseaux d'assainissement et 4 stations d'épuration. Des évolutions sont nécessaires. Trois points essentiels sont à rendre en considération :

- Les seules dépenses comptabilisées sont spécifiques à l'assainissement. Il serait logique que l'assainissement participe aux frais généraux au prorata du nombre de ses abonnés.
- Les recettes ne couvrent en emploi qu'un demi équivalent temps plein.
- La capacité d'autofinancement brute ne permet que le remboursement de la dette.

	m3 facturés	nombre d'abonnements	PU Part variable (m3)	P.U part fixe (€/an)	Recettes
Lupiac	5358	94	1,80 €	165,00 €	25 154 €
St Germé	13060	74	1,18 €	70,00 €	20 591 €
St Mont	4752	54	1,74 €	131,00 €	15 342 €
Barcelonne	46088	525	0,92 €	50,40 €	68 861 €
Viella	7887	128	1,59 €	118,18 €	27 667 €
Total	77145	875			157 616 €

Tableau 9 : tarifs actuels de l'assainissement collectif

Le tableau 9 récapitule les tarifs par commune et les recettes réalisées. Si l'on considère que l'assainissement collectif compte 875 abonnés et que l'eau potable en comptabilise 8700, la participation de ce service aux dépenses communes conduirait à une explosion des tarifs. Ce n'est pas

le but recherché. Mais s'il est conseillé une augmentation des tarifs de l'eau de l'ordre de 5 %, les tarifs de l'assainissement doivent subir le même traitement.



134, Rte d'Aquitaine
32 400 RISCLE
Tel : 05 62 69 19 90
Mail : administratif@siebag.fr

De plus, il a été prévu une convergence des tarifs dans un délai de trois ans.

Les tableaux 10 et 11 présentent le calcul des prix dans l'hypothèse d'une convergence en trois ans (parts variables et parts fixes), la dernière colonne simule une augmentation de 5% des tarifs pour 2024.

Part variable	EU quantités (m3)	PU (m3)	recettes	2024 sans augmentation	2024 avec augmentation
Lupiac	5358	1,80 €	9 644 €	1,55 €	1,63 €
St Germé	13060	1,18 €	15 411 €	1,17 €	1,23 €
St Mont	4752	1,74 €	8 268 €	1,51 €	1,59 €
Barcelonne	46088	0,92 €	42 401 €	0,99 €	1,04 €
Viella	7887	1,59 €	12 540 €	1,42 €	1,50 €
	77145	PU moyen	88 265 €		
		1,14 €			

Tableau 10 : convergence tarifaire part variable

Part fixe	abonnements (quantité)	abonnements (P.U.)	recettes	2024 sans augmentation	2024 avec augmentation
Lupiac	94	165,00 €	15 510 €	129,22 €	135,68 €
St Germé	74	70,00 €	5 180 €	72,96 €	76,61 €
St Mont	54	131,00 €	7 074 €	110,80 €	116,34 €
Barcelonne	525	50,40 €	26 460 €	58,61 €	61,54 €
Viella	128	118,18 €	15 127 €	103,45 €	108,62 €
	875	PU moyen	69 351 €		
		79,26 €			

Tableau 11 : convergence tarifaire part fixe

Ces calculs n'intègrent pas le programme de réhabilitation des réseaux de Barcelonne du Gers. M. le Président soumet au Conseil Syndical une augmentation de 5% des tarifs de l'assainissement collectif.

Le conseil syndical vote à l'unanimité l'augmentation des tarifs 2024 avec l'augmentation de 5% pour l'assainissement collectif.

Votes :

POUR :26

CONTRE :0

ABSTENTION :0

• Etat d'avancement des projets – perspectives

Centre d'exploitation :

La consultation pour la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre a été engagée. 7 candidatures ont été déposées. 3 ou 4 candidats seront retenus par la commission bâtiment pour présenter un projet.



134, Rte d'Aquitaine
32 400 RISCLE
Tel : 05 62 69 19 90
Mail : administratif@siebag.fr

•Dévoiement de la conduite d'eau potable pour la construction d'un parc solaire sur la commune de Cahuzac.

En avril 2023 le comité syndical avait approuvé une convention pour la réalisation de cette opération estimée à 160 000 €. Si le SIEBAG assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération, l'intégralité de cette dépense est à la charge de l'entreprise qui réalisera le parc solaire. Cette dernière nous a demandé de réaliser ce dévoiement au premier trimestre 2024.

S'agissant de conduites de diamètre de 300 mm en fonte, le SIEBAG ne dispose pas des équipements techniques nécessaires et n'a pas intérêt à s'en doter.

Il sera proposé au Conseil de délibérer pour autoriser le président à consulter pour la désignation d'une entreprise :

- afin de réaliser cette opération

Ou

- pour la réalisation de travaux d'adduction d'eau et d'assainissement sous la forme d'un accord cadre à bon de commandes.

Un accord cadre est une forme de marché public pouvant garantir des commandes ponctuelles sur une durée ferme et contractualisée.

La seconde procédure donnerait davantage de souplesse de fonctionnement, puisqu'elle permettrait au SIEBAG de faire intervenir une entreprise pour la réalisation de travaux pour lesquels le syndicat ne dispose pas des équipements nécessaires.

Cet accord cadre à bons de commande serait ainsi construit :

Durée : 3 ans, renouvelable 1 an

Seuil minimum : 0 € - seuil maximum du marché : 2 000 000 €

Les pièces de plomberie nécessaires à la réalisation des travaux seront acquises par le SIEBAG.

Le conseil syndical vote à l'unanimité et autorise le Président à lancer une consultation pour un accord cadre de travaux de pose de conduite pour la désignation d'une entreprise et pour les projets futurs.

Votes :

POUR :26

CONTRE :0

ABSTENTION :0

Diagnostic eau potable - schéma directeur.

Le SIEBAG a engagé depuis le début de l'année, le diagnostic et la réalisation d'un schéma directeur pour l'eau potable, qui sera complété ensuite par le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Pour mémoire, le coût du schéma directeur est estimé à 430 670 € subventionné à 50 % par l'Agence de l'Eau Adour -Garonne.

Le tableau 12 récapitule les différentes opérations et leur état d'avancement :



134, Rte d'Aquitaine
32 400 RISCLE
Tel : 05 62 69 19 90
Mail : administratif@siebag.fr

Actions		Taux de réalisation
Etat des lieux		
Recueil des données		90%
Analyse et synthèse de la situation actuelle		
	Mise à jour des plans du réseau :	100%
	Analyse des volumes d'eau mis en distribution	100%
	Analyse de la consommation à partir de la facturation et de la relève	100%
	Analyse du parc des compteurs abonnés	100%
	Etat des lieux des interconnexions existantes et potentielles	50%
Examen des pertes des services eau		50%
Analyse des usages publics de l'eau		50%
Analyse des usages industriels/ gros consommateurs (> 3000 m ³ /an)		75%
Examen de la qualité de l'eau distribuée		80%
Examen des ressources actuelles et potentielles		0%
Diagnostic du fonctionnement		
Complémentation des plans de réseaux - SIG		15%
Gestion patrimoniale des infrastructures - télégestion		40%
Gestion fonctionnelle des infrastructures		15%
Estimation des besoins futurs / bilan besoins-ressources		0%
Fonctionnement du réseau et modélisation		
	Campagnes de mesures	0%
	Modélisation	0%
Examen des rendements de réseau et sectorisation		en cours
Examen de la qualité de l'eau		en cours
Etude de scénarii et impacts théoriques sur le prix de l'eau		
Etude de scénarii		
Plan d'action curatif des ESA-métolachlores		en cours
Impacts théoriques sur le prix de l'eau		0%
Schéma directeur		

Tableau 12 : état d'avancement du diagnostic eau potable.



134, Rte d'Aquitaine
32 400 RISCLE
Tel : 05 62 69 19 90
Mail : administratif@siebag.fr

Mis à part la complémentation des réseaux (système d'information géographique) et la gestion patrimoniale (télégestion) qui ont pris du retard, l'avancement du diagnostic/schéma directeur est correct.

Il a été présenté au conseil les premières avancées et les évolutions qui en découleraient notamment à propos de la relève des compteurs abonnés, de la radiorelève, de l'accélération de la géolocalisation et du ciblage de la recherche de fuites.

Pollution aux pesticides -Plan d'action curatif commun

Le SIEBAG a engagé en partenariat avec le SETA, le SIAEP de Monguilhem-Toujouse- Mormes, le SIAEP d'Arblade le Haut et le SIAEP de Nogaro un plan d'action curatif pour traiter les pollutions aux pesticides.

De manière synthétique, il en ressort qu'indépendamment du devenir des petites unités de production (les forages de Bascaules, Tillot, Poujoule, la Hout Grande), les interconnexions envisagées en vue de la sécurisation de la qualité des eaux donneront un rôle central aux forages de Banet et Tasque pour le SIEBAG et de Fontaine Saintes pour le SETA.

Recours contre l'arrêté interdépartemental du 7 août 2023 portant sur les limitations de débits des canaux de l'Adour en période d'étiage

Lors du précédent conseil, la question de la régulation des débits des canaux de Tarsaguet et de Riscle en période d'étiage pour maintenir un débit minimal de l'Adour à Riscle et ainsi garantir un approvisionnement suffisant de l'aire d'alimentation du forage de Banet avait fait l'objet d'un point de l'ordre du jour.

Lors de l'enquête préalable à la promulgation de l'arrêté, le SIEBAG avait communiqué ses remarques et les motifs de son opposition. L'arrêté a été publié le 7 août 2023.

Le SIEBAG a sollicité un entretien avec Mme. la Préfète des Landes, préfète coordinatrice de l'arrêté interdépartemental, le 24 août 2023. Cette demande étant restée sans réponse, le SIEBAG a ensuite saisi Mme. la Préfète d'un recours gracieux.

Lors de la réunion du 26 octobre 2023 portant sur la présentation des compléments à l'état des lieux des canaux de Tarsaguet et de Riscle, ainsi que lors de la réunion du 8 novembre à l'initiative de l'ASA de Lapalud, où ont participé entre autres M. le sous-Préfet de Mirande, la DDT, l'institution Adour, il a été conclu en la nécessité urgente et prioritaire de la mise en place de mesures de débits fiables aux prises d'eau des canaux de Riscle et de Tarsaguet et en la fiabilisation des mesures de débits de l'Adour à Riscle.

Une réunion est programmée le 18 décembre pour la mise en place de systèmes de mesures sur les canaux de Tarsaguet et de Riscle.

La maîtrise des débits de l'Adour est essentielle pour de nombreuses raisons. S'il est possible d'avoir des traitements techniquement et financièrement pérennes des pollutions de certains pesticides (e.g. l'atrazine), il n'en existe pas réellement pour des pesticides du type esa-métolachlore. Or, nous avons constaté que, sous certaines conditions de débits de l'Adour, l'esa-métolachlore était naturellement épuré dans l'aire d'alimentation du forage de Banet. Il est légitime de considérer que d'autres pesticides aux caractéristiques similaires à l'esa-métolachlore le seraient aussi.



134, Rte d'Aquitaine
32 400 RISCLE
Tel : 05 62 69 19 90
Mail : administratif@siebag.fr

50 % de la pollution de l'Adour se situent entre Maubourguet et Riscle, des actions préventives permettront de maîtriser les taux de pollution.

Le plan d'action curatif commun peut conduire le SIEBAG à alimenter les collectivités voisines.

La qualité des eaux du forage de Banet est telle qu'il pourrait être amené à jouer un rôle central dans la lutte contre les pollutions aux pesticides sur un périmètre plus large que celui du SIEBAG. Il est essentiel que les débits de l'Adour, qui assure son alimentation, soient contrôlés et maîtrisés.

L'arrêté du 7 août 2023 n'apporte ces garanties de maîtrise, c'est pourquoi, au regard de la situation actuelle, M. le Président demande au conseil l'autorisation d'engager un recours contentieux contre l'arrêté du 7 août 2023.

Un débat s'est engagé dans l'assemblée sur la pertinence d'engager un recours avant la réunion prévue le 18 décembre 2023.

Le conseil syndical autorise le Président à engager un recours contentieux contre l'arrêté du 7 août 2023.

Votes :

POUR :25

CONTRE :0

ABSTENTION :1

• Renouvellement du contrat de bail du Hangar de M. Lopez.

Le SIEBAG loue des locaux d'une superficie de 4 884 m² à la SCI COUMERES et M LOPEZ Fabrice situés à Riscle, lieu-dit Commères, destinés à ranger le matériel roulant et non roulant du SIEBAG.

Le présent contrat de bail d'une durée de 3 ans s'achevant le 15/12/2023, il convient de le reconduire selon les conditions suivantes :

- ✓ Durée du contrat : 1 an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans ;
- ✓ Montant du loyer : 7 293 € pour le bien loué par la SCI COUMERES
1 346 € pour le bien loué par M LOPEZ Fabrice
Soit un montant total de 8 639 € ;
- ✓ Révision du loyer : La révision se fera selon l'ILAT, Indice des loyers de l'activité tertiaire au 01 janvier de chaque année. L'indice de base sera celui du 4^{ème} trimestre de l'année 2023.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat de bail de la SCI Coumeres et de M.Lopez.

Votes :

POUR :26

CONTRE :0

ABSTENTION :0



134, Rte d'Aquitaine
32 400 RISCLE
Tel : 05 62 69 19 90
Mail : administratif@siebag.fr

• Rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) :

Sont joints en annexes (2, 3 et 4) les RPQS du SIEBAG pour l'eau potable, l'assainissement collectif et le SPANC. M. le Président propose au conseil de les approuver.

Le conseil syndical vote à l'unanimité les différents rapports sur le prix et la qualité de l'eau (RPQS)

Votes :

POUR :26

CONTRE :0

ABSTENTION :0

• Désignation d'un référent déontologique de l' élu

En application de l'article L1111-1-1 et R1111-1-A du code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un déontologue de l' élu local. M. le Président propose au conseil d'approuver la désignation de M. Christian Brousse.

Le conseil syndical vote à l'unanimité la désignation de M. Christian Brousse en qualité de déontologue de l' élu local.

Votes :

POUR :26

CONTRE :0

ABSTENTION :0

• Autorisation de mandatement des dépenses d'investissements préalablement au vote du budget

M le Président propose au conseil de délibérer afin de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des crédits ouverts aux budgets 2023 dans l'attente des Votes des budgets 2024 en application de l'article L1612-1 du CGCT modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité et autorise le Président au mandatement des dépenses d'investissement.

Votes :

POUR :26

CONTRE :0

ABSTENTION :0

Fait à RISCLE, le 18/12/2023

Hervé SAINT-ORENS,
Secrétaire de séance

Jean-Luc BUFFALAN,
Président du SIEBAG

Syndicat Intercommunal des Eaux
du bassin de l'Adour Gersois
134 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE
Tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr
www.siebag.fr